



**ASSOCIATION
CANTON VERT 2000**

2eme VIDE-GRENIERS

**Petite
restauration
sur place**

Dimanche

22 AVRIL 2018

de 7 heures à 17 heures

ORBHEY

Place et rue des écoles

12 €

Les 5 mètres

Infos & réservations (*) :

03.89.71.23.94 // 03.89.71.30.99

*** Réservations prioritées aux habitants du canton**

Imprimé par nos soins



VIDE GRENIER D'ORBHEY

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 22 avril 2018

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Immatriculation véhicule : Type véhicule :

Nature de la pièce d'identité : (celle que vous présenterez à l'accueil, le jour du marché du vide grenier :

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Autre

Autorité qui l'a délivré (Préfecture, etc) :

Lieu et date de délivrance : Numéro :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint et déclare sur l'honneur :

- ✓ Ne pas être commerçant
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés que je n'ai pas acquit pour la revente
- ✓ Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- ✓ Je suis informé (e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Ci-joint un chèque de (12€ les 5M + 10€ de caution)

à l'ordre de « CANTON VERT 2000 » accompagné de la copie recto verso d'une pièce d'identité.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Fait à Le

Signature obligatoire

ATTENTION : LA CAUTION DE 10€ EST INCLUSE DANS LE PRIX DE L'EMPLACEMENT ET VOUS SERA RESTITUEE EN CAS DE NON PRESENCE.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER D'ORBÉY

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION CANTON VERT 2000

Toute réservation non accompagnée de son règlement par chèque et d'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité ne sera prise en compte.

Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse sera sanctionnée.

Heures d'ouverture : **7 heures à 17 heures**

Mise en place des exposants : **7 heures à 9 heures**

Les places non distribuées à 9 heures seront redistribuées.

Un véhicule par emplacement sera toléré dans l'enceinte de la manifestation.

Restauration et buvette sont assurées par les organisateurs. Les stands de boissons et (ou) alimentation de quelque nature que ce soit ne sont pas acceptés.

A l'issue de la manifestation, la caution de 10 € sera restituée, après constatation par les organisateurs du parfait état de propreté de l'emplacement et de ses alentours.

Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état de propreté au moins équivalent à celui dans lequel il l'aura trouvé.

Toute vente ambulante dans le périmètre du marché est proscrite.

La vente d'animaux, d'armes ou à percussion est interdite.

L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

En cas de non respect de ce règlement, l'Association CANTON VERT 2000, organisatrice est seule juge et pourra procéder à l'exclusion du marché.

Ce règlement est déposé à la Mairie d'Orbéy et à la Gendarmerie de Lapoutroie.